

Etre autonome pour faire son dossier PAC

Objectifs

Etre autonome pour faire sa déclaration PAC avec télépac

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

Tour de table, présentation des stagiaires

Connaître les différentes aides PAC et leurs critères d'éligibilité; point sur les BCAE

Déclaration PAC :

- Etapes et échéances
- Documents nécessaires pour la déclaration
- Interface Télépac, s'appropriier l'outil en ligne
- Savoir dessiner ses parcelles et ses infrastructures agroécologiques
- Points de vigilance et erreurs à éviter

Connaître les procédures de contrôle et les documents à fournir en cas de contrôle

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

13 avr 2023

09:00 - 17:00 (7hrs)

84300 Cavaillon

Marion Robert, conseillère-animatrice toutes filières à Agribiovar

Infos complémentaires



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 02/04/2023

Tarifs

25 euros TTC/h (ou nous contacter).

Prise en charge par VIVEA selon éligibilité. Pour les non éligibles : frais de participation de 175 euros par jour de formation (prise en charge financière par votre OPCO possible)

Plus de renseignements

Fausta Gabola

animationconseil13-84@bio-

provence.org

Agribio Vaucluse - Civam bio du

Vaucluse

M.I.N. 5 - 15 Avenue Pierre Grand

84 953

CAVAILLON Cedex

Tel. 06 95 96 16 62

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :